

# IRAM

Fonds documentaire numérisé

**Auteur :** LAMBERT, Agnès

**Titre :** « Les hommes d'affaire guinéens », *in Cahiers d'Etudes africaines*, 124, XXXI-4, pp. 487-508

**Editeur :** Editions de l'EHESS, Paris

**Date :** 1991

## Les hommes d'affaires guinéens\*

Avec la libéralisation du régime, la Guinée est devenue en 1984 un eldorado pour les hommes d'affaires guinéens installés à l'étranger, comme pour un certain nombre d'opérateurs économiques ouest africains. Les commerçants guinéens « de l'intérieur » ont su s'adapter à la nouvelle situation pour tirer partie des possibilités qui s'offraient à eux. L'ébauche d'une réflexion sur le monde entrepreneurial guinéen qui se dessine à la faveur du changement, avec sa diversité et ses clivages, a pu être conduite à la suite d'une première étude menée auprès des importateurs de riz. Ce travail a permis d'appréhender les stratégies mises en œuvre par les hommes d'affaires pour accéder au marché mondial, financer leurs opérations et s'attirer les faveurs de l'administration. Si dans ces différents domaines les pratiques des commerçants s'inscrivent dans un environnement économique et politique apparemment nouveau, dans celui de la distribution sur le marché national comme sur le marché ouest africain, il semble que le passé pèse encore lourd. La manière dont les hommes d'affaires se sont insérés dans une économie « libéralisée » doit être replacée dans une perspective historique. Le précédent régime n'ayant pas favorisé l'émergence d'une littérature abondante sur l'histoire sociale et économique de la Guinée, les sources disponibles sont rares.

### Des réseaux marchands anciens

Au moment de la pénétration coloniale, au XIX<sup>e</sup> siècle, les régions correspondant à la Guinée actuelle étaient le siège d'importants échanges commerciaux qui s'organisaient à partir de trois espaces principaux : la région des « Rivières du sud » marquée par l'influence européenne, celle de la cité marchande de Kankan liée aux placers aurifères du Bouré et aux marchés de la forêt, le Fouta-Djalon dominé par l'État théocratique peul (Goerg 1986).

\* Enquête menée sur la commercialisation des céréales locales et importées par les opérateurs guinéens, dans le cadre du programme d'étude : « Échanges céréaliers et politiques agricoles dans le "sous espace" ouest (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) », INRA, UNB, IRAM, avril 1991.

La région littorale ou « Rivières du sud », tout en étant sous la suzeraineté du royaume du Fouta-Djalon, fut la première de ces trois zones à être en contact avec le commerce européen. Elle subit l'influence des comptoirs de Saint-Louis et de Gorée au Sénégal, et de Freetown en Sierra-Léone. En 1846, le commerce licite portant sur les produits de l'intérieur comme la cire, la gomme, l'or, puis l'arachide, se substitua à la traite négrière ; en contrepartie les produits importés consistaient en tissus, alcool, fer, tabac, pacotille, etc. Les produits du continent étaient acheminés par les caravanes dioula traversant le Fouta qui s'arrêtaient, pour effectuer leurs transactions, aux confins des pays foula et soussou. À la différence des deux autres régions, le morcellement politique du littoral ne permettait pas un contrôle des échanges par les autochtones. Dès 1850, en effet, les commerçants étrangers venant des comptoirs du Sénégal et de Sierra-Léone opéraient déjà dans les « Rivières du sud ».

La région de Kankan à l'est, et les marchés forestiers au sud, étaient le siège d'échanges anciens particulièrement intenses reliant la forêt et la savane. Le négoce était, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le fait de commerçants spécialisés appartenant au groupe dioula-mandé. Parmi ceux-ci, les Maninka-Mori, marabouts soninké venus du nord et installés à Kankan au XVII<sup>e</sup> siècle, jouèrent un rôle majeur dans le rayonnement commercial et intellectuel de la ville. Il faut également citer les Maninka qui se sont installés dans la région de Beyla pour s'adonner au commerce de la noix de cola, et les Kooroko, originaires du Wasulu, opérant dans cette zone. La constitution de l'empire de Samori Touré (1875-1898) unifia cette région et dans un premier temps contribua à l'intensification et à la diversification des échanges, lesquels, par la suite, eurent à souffrir de la guerre opposant, de 1882 à 1898, l'Almamy aux Français.

Les réseaux marchands traversant cette zone étaient orientés selon deux axes principaux. Un premier axe nord-sud reliait la vallée du Moyen Niger aux zones aurifères du Bouré jusqu'aux marchés de la forêt en passant par Kankan. Les produits comme le sel, les tissus de Ségou et le bétail du nord étaient échangés contre les noix de cola, l'huile de palme, l'or et les captifs du sud. Un deuxième axe est-ouest, reliait le Wasulu au Fouta-Djalon en passant par Kankan. Les captifs détenus par Samori étaient vendus contre le bétail du Fouta-Djalon.

Les commerçants entretenaient des relations avec les comptoirs européens de Kayes et de Médine, au nord, et surtout avec ceux du littoral et de Freetown, à l'ouest et au sud. L'ivoire, l'or et le bétail du continent étaient échangés contre les tissus, le fer, le sel en vrac, la quincaillerie et les armes importés par les comptoirs. Les courtiers maninka, qui échangeaient le bétail du Fouta-Djalon contre les armes achetées aux Anglais à Freetown, jouèrent un rôle essentiel dans l'approvisionnement des armées de Samori.

Le Fouta-Djalon, à l'ouest, était depuis le XVII<sup>e</sup> siècle sous le contrôle de l'État théocratique peul. Cette société extrêmement hiérarchisée était

dominée par une aristocratie musulmane détentrice du pouvoir politique, religieux et militaire. Si l'élevage représentait la principale activité économique, ce n'était pas le cas de l'agriculture, et encore moins celui de l'artisanat et du commerce. L'agriculture était pratiquée par les captifs achetés ou raziés par les Peul à l'occasion des guerres. L'artisanat était la spécialité des gens de caste, en général d'origine mandé, à la fois craints et méprisés du fait du pouvoir attaché à leur savoir-faire. Le commerce, enfin, était réservé au groupe dioula-mandé, groupe étranger à la société peul. Parmi ceux-ci, Soninké et Diakhanké se voyaient confier du bétail à échanger au nord, contre les pagens du Khasso, à l'est contre les captifs de Samori, et au sud et sud-est contre les armes à feu, le sel, la quincaillerie en provenance d'Europe.

Dans le Fouta-Djalou, à la différence de la région de Kankan, le commerce restait marginal par rapport à l'ensemble de l'économie. Les marchés étaient peu nombreux, la ville principale de Timbo était surtout un centre politique et religieux. Les transactions avec l'extérieur s'effectuaient dans des marchés de contact, tels ceux du sud situés aux frontières des pays foula et soussou.

## La mainmise coloniale

Sur le littoral, la conquête coloniale a été entreprise de 1865 à 1896 par l'intermédiaire des traitants opérant dans les « Rivières ». Dans le Fouta-Djalou, elle est la conséquence de la défaite militaire de l'Almamy Bokar Biro battu par les Français à Porédaka en 1896. Quant à Samori, c'est à l'issue d'une très longue lutte qui l'opposa aux Français de 1882 à 1898, que son empire fut détruit.

Jusqu'en 1920 la politique coloniale visait à orienter l'économie vers la mono-exportation du caoutchouc, puis vers l'exportation de la banane. Le principal axe d'échange, la voie ferrée Conakry-Niger, drainait à l'exportation les produits locaux, et à l'importation les produits européens. Les mesures mises en place par l'administration coloniale visaient à retirer aux Dioula le monopole du commerce qu'ils détenaient auparavant, au profit des étrangers wolof et syro-libanais. Les Dioula, réduits au rôle d'intermédiaires des maisons de traite, s'approvisionnaient en caoutchouc auprès des producteurs.

Ces maisons de traite françaises, cantonnées jusqu'alors sur la côte, étendirent leurs activités dès 1910-1913 sur l'ensemble du pays. L'ouverture de comptoirs dans l'intérieur provoqua l'accroissement du nombre de commerçants européens, africains et libanais opérant à cette époque en Guinée. Mais la crise de 1930 entraîna la faillite de nombreux négociants africains qui entrèrent dans la fonction publique ou se reconvertirent dans le trafic de l'or. Ce n'est que dans le cadre des premier et deuxième plans quadriennaux de l'AOF (1948-1952 et 1953-1957), que fut entreprise,

grâce à d'importants investissements publics et privés, la « mise en valeur » de la Guinée par les projets de barrage et de développement du secteur minier.

À la veille de l'indépendance la situation était caractérisée par l'absence d'une bourgeoisie marchande autochtone, absence consécutive à l'assujettissement du commerce africain au commerce de traite. Seuls les commerçants syro-libanais, gros intermédiaires du commerce de traite ou détaillants, opéraient dans la région.

### L'indépendance : bourgeoisie marchande, bourgeoisie d'État

Après le référendum de 1958, la Guinée acquiert son indépendance avant ses voisins. Isolée du reste du continent, à l'exception du Ghana, elle dut se tourner vers les pays socialistes. Le bilan de la gestion du pays le plus riche de la sous-région fut désastreux : existence d'un secteur minier autonome géré par des firmes étrangères et orienté vers l'exportation, contrastant avec les autres secteurs de l'économie contrôlés par l'État qui détient le monopole de l'importation et de la distribution. Les fonctionnaires ayant accès, dans les magasins d'État, aux denrées de base à des prix subventionnés, ce système a entraîné un développement sans égal de l'économie parallèle à partir de laquelle s'est constituée une bourgeoisie bureaucratique et privée.

Même si la mainmise de l'État sur la vie économique a caractérisé la première République, sa politique commerciale de 1960 à 1980 a été marquée par l'alternance de phases plus ou moins centralisatrices (Rivière 1971 et 1975 ; Cournanel 1985). Dès 1959, la création du Comptoir Guinéen de Commerce Extérieur (CGCE) et du Comptoir Guinéen de Commerce Intérieur (CGCI) devait assurer le monopole des échanges avec les pays de l'Est. Mais ces sociétés d'État ne parvinrent pas à remplir leur rôle et en 1961 elles accusaient un déficit de 6 milliards de francs guinéens, les importations de biens de consommation ayant dépassé de 40 % le programme prévu. Les fonctionnaires employés par ces sociétés et certains commerçants tirèrent grand profit de la pénurie organisée et du marché noir.

Devant cet échec, le pouvoir opta pour une plus grande libéralisation. Le CGCE et le CGCI furent remplacés par des sociétés publiques spécialisées comme l'Entreprise guinéenne d'exportation, Guinexport, chargée de l'exportation des produits agricoles et l'Entreprise d'alimentation générale, Alimag, chargée de l'importation et de la distribution des produits alimentaires. Dans les régions, la décentralisation du commerce d'État profita aux administrateurs et aux commerçants locaux. En 1963, l'assouplissement de la réglementation permit aux commerçants d'importer et aux opérateurs privés de monopoliser le secteur des transports. Les difficultés d'approvisionnement ne cessaient cependant de s'accroître.

Le 8 novembre 1964, la loi-cadre, affirmant à nouveau la voie socialiste du développement, rétablit le monopole d'État sur le commerce extérieur et supprime les licences d'import-export<sup>1</sup>. Cette loi entendait limiter le petit commerce, réprimer le trafic frontalier et interdire l'exploitation privée du diamant en transférant la banque de Kankan à Conakry. Au même moment, l'affaire du « complot du petit Touré »<sup>2</sup> et la répression qui s'exerça à l'encontre des commerçants ayant proposé la création d'un nouveau parti, correspondait bien à la volonté du pouvoir de porter un coup d'arrêt à l'émergence d'une bourgeoisie marchande autonome.

Face à cette situation, de nombreux commerçants se sont repliés dans le secteur des plantations d'arbres fruitiers et de la riziculture mécanisée (les régions de Siguiri et Koundara), dans le secteur du transport ainsi que dans le trafic frontalier. D'autres commerçants, mais également des paysans exclus, du fait de la pénurie, de l'accès aux biens manufacturés, ont fui vers les pays limitrophes comme le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, la Sierra-Léone, pays à partir desquels ils s'adonnèrent au commerce avec la Guinée. Les marchés nationaux écoulaient ainsi les produits importés frauduleusement des pays voisins. Les liens entretenus avec l'État permettaient cependant à un nombre croissant d'opérateurs économiques d'obtenir des autorisations pour mener à bien leur négoce. Les commerçants libanais les plus fortunés, qui avaient les moyens d'acheter les faveurs de l'administration, tirèrent paradoxalement parti de cette politique centralisatrice. En 1967, la pénurie des produits de base était telle qu'un système de rationnement a été instauré, mais le marché noir a continué de faire la fortune des fonctionnaires, des transporteurs et des commerçants.

En 1975, des mesures anti-inflationnistes ont été prises à l'encontre des commerçants victimes des mesures répressives de la police économique, lesquelles entraînèrent la disparition du commerce privé. Les paysans furent contraints de livrer leurs récoltes directement aux magasins des Pouvoirs révolutionnaires locaux (P.R.L.) gérés par des représentants du parti. En 1977, les émeutes, et notamment la marche des commerçants soussou à Conakry, obligèrent le pouvoir à reculer, et en 1978, le commerce privé put reprendre et les producteurs vendre à nouveau sur les marchés.

La politique commerciale menée par Sékou Touré n'a eu de cesse de

1. Le fait que les commerçants aient obtenu des licences pour 4 milliards de francs guinéens, sans solliciter de devises, témoigne de l'importance de leur capacité de financement sur le marché parallèle des devises.
2. Suspecté d'être un agent à la solde d'Houphouët-Boigny pour destabiliser le régime guinéen, un jeune commerçant surnommé « le petit Touré » fut arrêté en 1964, alors qu'il revenait de Côte-d'Ivoire où il avait fait fortune. Le « complot du petit Touré » s'inscrit dans la série des innombrables complots imaginaires orchestrés par Sekou Touré dans le but de justifier les différentes opérations de répression qui ont marqué son règne.

s'opposer à la constitution d'une bourgeoisie autonome marchande. Cependant la collusion étroite commerçants-fonctionnaires a permis une accumulation privée de capital dont les fondements reposaient alors sur trois facteurs essentiels. En premier lieu, l'économie de traite persistait, contrôlée par quelques commerçants privilégiés qui en partageaient les bénéfices avec les fonctionnaires des magasins d'État. En second lieu, la spéculation monétaire et commerciale battait son plein, reposant sur l'isolement monétaire du pays, sur la non-convertibilité du franc guinéen et sur la pénurie organisée des biens de consommation courante et le trafic avec les pays limitrophes. Enfin les commerçants et les fonctionnaires revendaient à prix fort au marché noir des marchandises qu'ils avaient obtenues à bas prix auprès des coopératives de commerçants et de consommateurs. La réalisation d'une accumulation de capital, reposant sur des activités à caractère illicite, requérait des réseaux de faible ampleur susceptibles de s'adapter très rapidement aux changements de politiques et aux éventuelles dénonciations et répressions. C'est au cours de cette période que le commerce peut s'être développé grâce à sa faculté d'adaptation à un contexte défavorable et à sa capacité d'extension géographique dans les pays voisins : Sénégal, Côte-d'Ivoire, Libéria, Sierra-Leone.

### La libéralisation des échanges commerciaux

Le changement de régime en 1984 correspond à une phase de libéralisation du commerce, favorisée par les bailleurs de fonds. La société nationale d'import-export, Importex, est dissoute. La Chambre de commerce est créée et le secteur bancaire réorganisé. Avec la suppression progressive des subventions aux produits de base et aux services publics, les prix sont libéralisés.

En 1984, la masse monétaire échappant au circuit bancaire est évaluée à 60 %, les commerçants obtiennent leurs financements de l'étranger, les banques manquant non seulement de devises mais également de monnaie locale. La décote de la monnaie guinéenne, le syli, sur le marché parallèle est de 1 à 10. En octobre 1985, la réforme monétaire instaure un double marché du syli. La dévaluation accompagnée du changement de monnaie s'effectue dans le cadre d'un double marché des changes ; les deux taux seront finalement unifiés en juin 1986.

Cette période voit un retour en force de l'Occident notamment de la France, non seulement dans le secteur bancaire<sup>3</sup>, mais également dans le secteur commercial. Une société mixte, la Société guinéenne de

3. Création de la SGBG, Société générale de banques en Guinée, détenue à 60 % par des banques européennes notamment la Société générale. Création de la BICI.GUI, Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée, dont 60 % du capital est détenu par des partenaires étrangers, en particulier par la Banque nationale de Paris. Enfin création de l'UIBG, Union internationale de banque en Guinée, dont 51 % du capital est détenu par le Crédit lyonnais.

commerce (SGC), associée à la Société commerciale Ouest-africaine (SCOA) et à la Compagnie française d'Afrique Occidentale (CFAO), est créée en 1985, grâce à un crédit de la Caisse centrale de Coopération économique (CCCE). Son objectif est d'importer les denrées de base et de garantir la régularité de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché libre. Mais la SGC n'interviendra qu'une année durant, en concurrence avec les opérateurs privés ; les années suivantes ces derniers auront progressivement la mainmise sur la majeure partie des importations.

Du fait du libéralisme, le pays a attiré, après 1984, des commerçants guinéens de l'étranger, et des commerçants venus du Sénégal, de Côte-d'Ivoire ou du Mali, ainsi que des entrepreneurs français projetant d'investir dans l'industrie. D'autres hommes d'affaires, venus d'horizons divers, ont également investi dans l'importation du riz, produit largement consommé dans le pays. Il constitue en effet la base de l'alimentation et l'écoulement des stocks est rapide, ce qui favorise la forte rentabilité du capital investi. Il peut être encore aujourd'hui, à l'occasion, objet de spéculation comme il l'a été régulièrement sous le régime précédent, et générer d'importants bénéfices. C'est aussi une denrée réexportable dans les pays consommateurs limitrophes (Mali et Sénégal) où son prix est attractif du fait des politiques protectionnistes. Enfin au niveau international le prix du riz étant en baisse depuis 1986, il autorise des marges bénéficiaires confortables.

L'importation et la commercialisation d'un tel produit représentent en quelque sorte une rente dont le contrôle et le partage constituent réellement un enjeu. Si sous le précédent régime, cette rente était accaparée par l'État, qui en partageait les avantages avec les commerçants dans le cadre de la distribution et du marché noir, avec la libéralisation des importations, celle-ci lui échappe officiellement. Comme on le verra plus loin, les fonctionnaires tirent encore profit de l'importation et de la commercialisation du riz.

Les opérateurs économiques qui contrôlent aujourd'hui l'importation des denrées de première nécessité, comme le riz, se différencient par leur itinéraire entrepreneurial, leur capacité de financement, leur maîtrise du marché international et leur mode d'insertion dans l'économie guinéenne. Ainsi est-il possible de distinguer trois groupes : les hommes d'affaires guinéens, de retour chez eux après des années d'exil en Europe ou dans d'autres pays ouest-africains, les hommes d'affaires étrangers initialement implantés au Mali ou au Niger, et enfin les commerçants guinéens n'ayant jamais quitté le pays.

## Les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur »

En 1984, après le changement de régime et l'appel à la réconciliation nationale lancé le 11 avril 1984 par le Comité militaire de redressement

national, les Guinéens de l'extérieur ont manifesté, par la voie de leurs associations, le désir de servir leur patrie et de participer à la reconstruction nationale. Mais on ignore le nombre de Guinéens de retour au pays et leur contribution aux différents secteurs de la vie économique est sans doute plus marginale que ne le laissent prévoir les débats qui ont agité le pays pendant les premières années du nouveau régime (Bah, Keita & Lootvoet 1989). En revanche, c'est dans le domaine du grand commerce d'import-export que des hommes d'affaires guinéens ont étendu leurs activités<sup>4</sup>, lesquelles ne se bornent pas seulement aux produits alimentaires.

Alpha Amadou Diallo, originaire de Porédaka dans le Fouta-Djalou, a quitté la Guinée en 1975 aux heures les plus sombres du régime de Sékou Touré. À partir du Libéria où il s'était installé, il importait des denrées de base et notamment du riz pour approvisionner, dès 1978, dans un contexte de relative libéralisation, les commerçants de Labé. Revenu au pays après 1984, il crée la Société de commerce et de financement (SCF) spécialisée dans l'importation de produits de consommation courante comme le riz et la farine, et dans l'importation de tissus chinois. Son projet était d'abord de poursuivre sa collaboration avec les commerçants de Labé qui auraient continué à distribuer ses produits d'importation. Mais ces derniers voulant s'émanciper de sa tutelle, s'engagèrent eux-mêmes dans l'importation. Un des premiers objectifs de la SCF fut de promouvoir l'entreprenariat guinéen en s'appuyant sur la solidarité ethnique. La réussite de ce projet ne fut pas cependant à la mesure des investissements engagés. Cette société représente les marques Nestlé pour le lait, Philip Morris et Marlboro pour les cigarettes, et Nissan pour les véhicules et pièces détachées. Alpha Amadou Diallo est également actionnaire de la Société de boissons non-alcoolisées guinéennes (Bonagui), de la Société agro-industrielle guinéenne-conserveries de Mamou (SAIG) qu'il a reprise avec d'autres opérateurs, de la Société générale de banque de Guinée (SGBG), et de l'Union internationale des banques de Guinée (UIBG). Il est d'ailleurs président du conseil d'administration de ce dernier établissement financier.

Bobo Lopi, le second homme d'affaires guinéen, était installé à Dakar pendant le régime précédent. De retour à Conakry, il crée un super-marché et se lance dans l'importation de riz qu'il distribue sous son propre label. Il est dépositaire des marques de cigarettes Glastone et Even.

4. Cette énumération des hommes d'affaires guinéens de retour au pays n'est pas exhaustive. Sont présentés ici ceux qui ont pu être interviewés en octobre 1990 dans le cadre d'une étude IRAM, UNB, INRA, sur le rôle joué par des opérateurs privés dans la commercialisation du riz en Guinée, et ceux sur lesquels une information a pu être recueillie sur place.

Amadou Oury Diallo, que l'on appelle « Diallo Amsterdam », en référence à l'origine de son itinéraire entrepreneurial, avait réussi, sous le précédent régime, à conserver des relations commerciales avec la Guinée. Au cours de cette période, il a créé à Dakar la Société internationale pour le commerce (SIPCO), et plus tard, en 1986<sup>5</sup> à Bissau, la Société africaine de commerce international (SACI), ces deux sociétés importent des pâtes, des conserves et des cigarettes. Revenu en Guinée entre-temps, il y fonde la Société Amadou Oury Frères & Co (DAFCO) importatrice de cigarettes, et occasionnellement de riz. A.O. Diallo a investi à Kissidugu dans la production de café, et à Béréyiré dans celle d'ananas, deux produits que sa société exporte en Europe.

Enfin, Ousmane Baldé, diamantaire en Guinée jusqu'en 1964, date à laquelle la loi-cadre l'a obligé à poursuivre ses activités au Zaïre, revient en Guinée après 1985. Il crée la société anonyme Plan libre commerce (PLC-SA), société d'import-export, de promotion immobilière, d'installation de petites et moyennes entreprises, de courtage et de transport. Il fut le premier président de la Chambre de Commerce, charge qu'il a assurée jusqu'à sa mort, survenue, dans des circonstances mystérieuses, à la fin de l'année 1986<sup>6</sup>.

Les hommes d'affaires guinéens exerçant leurs activités à l'extérieur du pays ont tous tenté de conserver des relations avec les commerçants établis en Guinée, et certains y sont parvenus grâce à la complicité de l'élite au pouvoir.

### Les hommes d'affaires étrangers

Le libéralisme guinéen a également attiré des hommes d'affaires originaires d'Afrique Occidentale qui sont venus investir dans le commerce d'importation des denrées de base, et en particulier dans l'importation du riz, domaine dans lequel ils avaient déjà acquis une grande expérience. Nous citerons trois commerçants étrangers parmi les plus représentatifs.

Sidi Boubacar Bally appartient à une famille de lettrés et de commerçants dont les ancêtres d'origine tekna (sud-marocain) seraient venus à Tombouctou au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle. À Bamako, les activités de Bally concernent le transport et l'importation de meubles, de textile et de matériel électroménager. Mais il est surtout le plus important céréalier au Mali, à la tête d'un réseau de collecte et de distribution de céréales locales. Il a réussi à

5. En 1986, la Guinée Bissau est également entrée dans une phase de libéralisation sous le contrôle des bailleurs de fonds.
6. Sa mort a donné lieu à un conflit de succession entre les commerçants peul et les commerçants malinké, conflit arbitré par le Président qui a nommé un militaire pour le remplacer.

acquérir de solides positions sur le marché ouest-africain : au Sénégal, il est le principal fournisseur en mil et en maïs maliens des commerçants dakarois d'une part, et de l'État d'autre part, par l'entremise du Commissariat à la sécurité alimentaire qu'il approvisionne en période de pénurie ; au Niger, il possède une succursale qu'il ravitaille en céréales. Au Mali, il est le premier importateur de riz depuis 1978<sup>7</sup>. Mais à partir de 1986, la succession de bonnes récoltes et les politiques de protection des céréales locales ont été défavorables à l'importation de riz<sup>8</sup>, laquelle a cessé en 1989. C'est à cette date que Bally a entrepris de délocaliser ses importations en ouvrant une succursale à Conakry pour tirer partie d'un meilleur environnement libéral. Plus récemment, Bally s'est implanté en Sierra Leone où il a investi dans le commerce d'importation de riz et dans l'exportation du diamant, du café et du cacao.

Amar Taleb, homme d'affaires d'origine algérienne, s'était installé au Niger et au Bénin où depuis les années 1970 il consacrait ses activités au transit de cigarettes et de tissus, puis à partir de 1980 à la réexportation de riz vers le Nigeria<sup>9</sup>. Ces produits importés à partir des ports de Cotonou et de Lomé étaient acheminés à Maradi au Niger où ils étaient revendus aux commerçants nigériens de Kano, Katsina et Kaduna<sup>10</sup>. À partir de 1983, la dévaluation de la monnaie nigérienne (la naira) ayant entraîné un ralentissement du commerce de transit, Amar Taleb s'est adonné en sens inverse, de 1985 à 1987, à l'exportation du cacao nigérien, via le Niger. Aujourd'hui il détient le monopole de l'importation de gaz au Niger, tout en continuant d'importer des produits alimentaires et des matériaux de construction, et de se livrer au transit du riz à destination du Nigeria. De 1982 à 1985, il s'installe au Mali où, associé à Bally, ils couvrent ensemble tout le secteur de l'importation de riz. À la faveur du changement de régime en Guinée il ouvre une succursale d'importation de riz et de différentes denrées alimentaires. Il représente à Conakry la marque Toyota et envisage d'investir dans la petite industrie.

Abdrahamane Baba Chleu, homme d'affaires d'origine sud-marocaine, s'est également livré, de 1972 à 1988, au Niger, à l'importation et à la

7. De 1978 à 1980, Bally a importé pour le compte de l'OPAM, puis à partir de 1981 pour son propre compte. Cf. AMSELLE *et al.*, 1986.
8. D'abord l'obligation pour les commerçants d'importer du riz à concurrence des volumes de riz local achetés à l'Office du Niger, puis, faisant suite à l'exceptionnelle campagne de 1988-1989, la mise en place d'une taxation à l'importation atteignant 300 %.
9. Cette activité très lucrative lui aurait permis, entre le 1<sup>er</sup> octobre 1979 et le 30 septembre 1980, de réaliser un chiffre d'affaires de 2 278 000 000 francs CFA (information communiquée par E. Grégoire).
10. La guerre du Biafra coupa le Nigeria en deux et obligea les commerçants du nord à se ravitailler au Niger. Par la suite le protectionnisme nigérien, notamment concernant sa production de cigarettes, fut un puissant moteur du transit du Niger au Nigeria. Cf. GRÉGOIRE 1986.

commercialisation de tissus importés d'Europe. Au cours de cette période, il a commercé au Maroc et au Mali. Venu en 1988 en Guinée, il y crée la Société internationale de commerce (SIC) importatrice de denrées alimentaires et notamment de riz. Baba Chleu est également actionnaire de la Banque islamique de Guinée.

Tous ces hommes d'affaires étrangers ont déployé leurs activités dans plusieurs pays. Le caractère multinational de leurs sociétés leur permet de s'adapter aux changements liés à la conjoncture politique et économique de chacun d'entre eux, notamment en effectuant leurs importations dans les pays les plus libéraux de la sous-région.

### Les commerçants guinéens « de l'intérieur »

Parmi les commerçants guinéens n'ayant jamais quitté le pays, seul le cas des commerçants de Haute-Guinée et du Fouta-Djalon sera évoqué<sup>11</sup>.

Les commerçants maninka-mori de Kankan et de Siguiri, et les commerçants de Mamou et Labé avaient fait fortune grâce à la contrebande avec les pays limitrophes. Les premiers exportaient de l'or au Mali et en Côte-d'Ivoire en échange de produits alimentaires revendus à prix fort en Guinée. Les seconds exportaient les produits agricoles au Sénégal où ils s'approvisionnaient en cigarettes et en divers produits manufacturés écoulés ensuite sur le marché guinéen. Les liens qu'ils entretenaient avec l'administration guinéenne les autorisaient à vendre au marché noir les denrées acquises à bas prix auprès des coopératives.

Depuis 1984, les commerçants de Haute Guinée se sont reconvertis dans la distribution de riz et de farine importés, et dans la réexportation de ces produits vers le Mali où leur prix est beaucoup plus élevé. Leur présence sur le marché de l'or contribua au financement de leurs nouvelles activités. Les commerçants du Fouta-Djalon, bénéficiant de l'appui financier des hommes d'affaires peul rentrés au pays, se sont regroupés pour accéder au secteur de l'importation et ont également investi dans la fabrication et le commerce du pain.

Parmi ces derniers, nous retiendrons le cas des grands commerçants de Labé, El Hadj Amadou Oury Diallo, El Hadj Amadou Gadiré Bâ et El Hadj Amadou Tunkara. Après 1964, ceux-ci ont investi dans la riziculture mécanisée autour de Koundara grâce aux prêts qui leur ont été accordés.

11. L'enquête a permis d'interroger des commerçants à Kankan et à Labé, et au quartier Madina à Conakry. En revanche les commerçants des villes de Guékédou, qui ont réussi à tirer partie de la rente frontalière que représentaient les échanges avec la Sierra-Leone et le Libéria, n'ont pu être rencontrés.

Leur activité de transporteur, seul secteur resté privatisé de 1964 à 1967, leur a permis d'exporter frauduleusement du riz local, des fruits, et des piments au Sénégal où ils s'approvisionnaient en cigarettes et en divers produits manufacturés revendus en Guinée. À partir de 1978, ils se sont associés à Alpha Amadou Diallo, celui-ci leur fournissant clandestinement du riz importé à partir du Libéria. Après le changement de régime, nourrissant l'ambition de se reconvertir dans le secteur jugé plus lucratif de l'importation de denrées de base, les commerçants de Labé se sont associés à un homme d'affaires libanais, Daguer, pour créer en 1987 la Société africaine d'import-export (SAFIE). Il s'agit en quelque sorte de retrouvailles dans la mesure où Daguer exerça ses activités à Labé jusqu'en 1958, date à laquelle il a quitté le pays pour n'y revenir qu'après 1984. La société SAFIE est spécialisée dans l'importation et la distribution de riz, de farine, de sucre, d'huile, de concentré de tomate et autres produits divers, et également dans le transport. Elle détient des actions dans la société Bonagui, et Daguer est dépositaire de la marque Mitsubishi.

### Marché international et financement

Avec la libéralisation des importations, le marché international s'ouvre à tous les opérateurs privés. Mais la dimension multinationale ouest-africaine de leur entreprise, alliée à une grande maîtrise du marché international du riz, ne permet qu'aux seuls opérateurs étrangers de commercer sur une large échelle, par exemple de diriger vers les ports africains un bateau dont la cargaison est destinée à plusieurs pays. Ainsi en août 1990, Bally a acheté 15 000 tonnes de riz vietnamien, cargaison répartie comme suit : 6 000 tonnes à Pointe Noire, 4 000 tonnes à Conakry en octobre, et 5 000 tonnes à Accra. En revanche, les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » et ceux « de l'intérieur » sont la plupart du temps obligés de se regrouper pour acheter une cargaison de riz.

De même, la réforme monétaire de 1985 et les contraintes liées à l'importation n'ont pas placé les importateurs dans une même position car ils ne disposent pas tous des mêmes capacités de financement. Les importations sont en effet assujetties à un système de vente aux enchères hebdomadaire des devises, plafonnées à 200 000 dollars par opérateur et par opération. Ce système les oblige, pour un achat de 10 000 tonnes de riz, à étaler le paiement sur dix à douze semaines<sup>12</sup> dans le contexte d'une très

12. Si le riz est à 225 dollars la tonne au prix CAF, la cargaison revient à 2 250 000 dollars qui seront payés en onze ou douze semaines.

forte dévaluation monétaire<sup>13</sup>. Par contre les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » comme les hommes d'affaires étrangers parviennent à contourner ces obstacles en garantissant, ou même en finançant, leurs importations à partir de leurs activités annexes situées en Europe ou dans les pays africains de la zone franc.

Les hommes d'affaires guinéens « de l'intérieur » et les commerçants peul de Madina n'ont pu importer qu'avec l'aval financier d'hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur ». Mais devant se procurer des devises auprès de la Banque centrale et n'ayant pas les mêmes disponibilités financières, ils ont dû abandonner ce secteur et se cantonner dans la distribution interne<sup>14</sup>. Une exception cependant, la société SAFIE, quant à elle, se maintient dans le commerce d'importation grâce au crédit fournisseur de quatre mois qu'elle a réussi à négocier par le biais de sa centrale d'achat, alors que dans le contexte guinéen actuel aucun autre importateur ne peut bénéficier de telles facilités.

Les commerçants de Kankan et de Siguiri, bien que disposant d'une autonomie financière du fait de leur insertion dans le commerce de l'or, ne sont pas importateurs. En revanche, et ceci sera analysé plus loin, c'est dans le secteur lucratif de la réexportation vers le Mali qu'ils ont réussi à s'imposer auprès des importateurs.

### Maîtrise du marché guinéen

Si les hommes d'affaires étrangers sont mieux placés sur le marché international, les deux autres catégories d'opérateurs disposent de plus d'atouts sur le marché national. Les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » ont au départ financé leurs propres réseaux commerciaux. Ceux-ci sont recrutés sur la base de la parenté, de l'appartenance au même village ou à la même région d'origine. Les hommes d'affaires guinéens « de l'intérieur », de leur côté, ont une parfaite maîtrise de la distribution, distribution qu'ils n'ont jamais cessé de pratiquer dans le pays sous le régime précédent.

Les niveaux d'insertion des différentes catégories d'hommes d'affaires dans le secteur de la distribution peuvent se mesurer à leur capacité de stockage, aux moyens de transport dont ils disposent, à l'organisation plus

13. D'après un entretien effectué auprès d'un homme d'affaires, sur une importation de 10 000 tonnes de riz au prix CAF de 258 dollars la tonne, le 1<sup>er</sup> février 1989, l'obligation pour l'importateur d'étaler le paiement en quinze semaines, à raison de 200 000 dollars par semaine (la première semaine, 1 dollar, soit 575 francs guinéens et la quinzième semaine, 1 dollar, soit 595 francs guinéens) lui fait payer sa cargaison 1 716 350 000 francs guinéens au lieu de 1 684 800 000 francs guinéens, ce qui correspond à une perte de 31 550 000 francs guinéens en tout, soit 158 francs guinéens par sac de 50 kilos. Cf. LEPLAIDEUR *et al.* 1990.

14. En 1988 on dénombre quinze importateurs privés ; en 1990, les importations de riz sont aux mains de cinq opérateurs.

ou moins élaborée de leurs réseaux de vente, et enfin à leur capacité de contrôler la réexportation.

À Conakry tous les importateurs peuvent stocker de 15 000 à 27 000 tonnes de marchandises, à l'exception de Bally qui ne dispose que de deux magasins de 250 tonnes situés dans le quartier Madina. Quant au transport, seuls les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » et « de l'intérieur » disposent de véhicules. A. A. Diallo, de la société SCF, possède cinq camions, et A. O. Diallo, de la société DAFCO, un parc de moyens et gros véhicules affectés à la collecte et au transport du café et des ananas. Les commerçants de Labé, regroupés au sein de la SAFIE, ont créé une société de transport qui gère un parc de vingt camions de 35 tonnes, ainsi qu'une dizaine de petits véhicules de 10 à 15 tonnes.

En ce qui concerne les réseaux de distribution des hommes d'affaires étrangers, ils s'étendent sur des distances moindres, dans la mesure où la plupart de leurs ventes se font à Conakry, au port ou dans leurs magasins, même si le riz ou la farine sont destinés à des régions ou à des pays limitrophes. La dernière cargaison de 4 000 tonnes de riz, importée par Bally, est arrivée en octobre et elle a été totalement écoulee au port. Mais ni Bally, ni Amar Taleb, ni Baba Chleu n'ont réussi à s'implanter réellement à l'intérieur du pays. Les succursales que ces deux opérateurs ont ouvertes à Labé, Kankan et Guekedou ont dû fermer en raison de la concurrence exercée par la société SAFIE à Labé et du boycott des commerçants de Kankan qui préféraient venir eux-mêmes s'approvisionner à Conakry. Pour ces derniers, comme on le verra plus loin, la mainmise sur la commercialisation du riz en Haute-Guinée constitue un enjeu de taille, puisqu'elle permet de contrôler la réexportation sur le Mali.

Les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » comme ceux « de l'intérieur » disposent d'un système de distribution beaucoup plus développé. La société SCF écoule sa marchandise auprès d'une dizaine de grossistes de Madina<sup>15</sup> qui financent, du fait de leurs nombreux réseaux de distribution, la moitié de ses importations en riz. Ces derniers, associés dès le début de la négociation avec le fournisseur, avancent la somme correspondant à la moitié de la valeur de la cargaison sur laquelle ils ont pris une option. En contrepartie, ils acquièrent le riz au prix CAF (coût, assurance, fret) et le revendent sur le marché à un prix concurrentiel de façon à récupérer rapidement leurs fonds. Alpha Amadou Diallo, de la SCF, organise également sa distribution à partir de parents commerçants installés à Mamou, Dalaba et Pita dans le Fouta-Djalon, et de ses succursales de Labé, Kindia, Kankan et Guékédou. Il est parvenu à se maintenir à Labé, grâce à un accord passé avec les grands commerçants de la ville, mais son gérant a dû casser les prix de vente sur le riz et la farine, quitte à se rattraper sur d'autres denrées.

Les circuits de distribution mis en place par les hommes d'affaires gui-

15. Ces grossistes ont été au départ financés par SCF.

néens de la société SAFIE sont encore plus efficaces. Ils reposent non seulement sur un réseau d'une cinquantaine de parents grossistes installés à Madina, mais également sur le contrôle quasi total de l'approvisionnement en riz et en farine de Labé et de sa région. Enfin les hommes d'affaires n'utilisent pas tous au même degré les circuits de réexportation de riz et de farine vers le Mali et le Sénégal, qui, avec l'exportation frauduleuse d'or sur le Mali, constituent une importante rentrée parallèle de devises<sup>16</sup>. Les opérateurs étrangers se heurtent à de nombreuses difficultés pour maîtriser les espaces marchands nationaux et transfrontaliers occupés, depuis l'époque de Sékou Touré, par les commerçants peul de Labé et, auparavant, par les commerçants de Kankan et Siguir. Le contrôle de la réexportation leur échappe en partie, même si un homme d'affaires comme Bally est particulièrement bien placé pour suivre l'évolution des prix au Mali. La réexportation sur ce pays résulte plutôt d'une collusion d'intérêts entre des opérateurs situés tout au long de la filière. La marge bénéficiaire considérable que procure cette activité<sup>17</sup> est répartie entre les commerçants de Kankan et de Siguir, les commerçants maliens et les douaniers des deux pays, mais il est très difficile de savoir exactement comment se fait cette répartition. Pour les importateurs, le principal avantage de la réexportation consiste à s'approvisionner en devises auprès de leurs clients grossistes de Haute-Guinée, lesquels viennent acheter à Conakry le riz ou la farine payés en francs CFA.

Vers le Sénégal où les flux de réexportation sont moins importants, les commerçants importateurs de Labé maîtrisent en revanche la totalité des circuits. La société SAFIE finance la réexportation et vend à crédit, dans les villes frontalières, aux grossistes qui remboursent en francs CFA la marchandise écoulée. Cette société expédie parfois elle-même du riz sur le Sénégal, à partir de Labé, en s'appuyant sur la diaspora marchande peul guinéenne installée dans ce dernier pays.

La libéralisation des échanges commerciaux et les mesures qui l'accompagnent ont attiré vers les secteurs d'importation et de distribution des denrées de première nécessité bon nombre d'opérateurs économiques. Ce phénomène crée l'illusion de l'ouverture à la concurrence du marché guinéen. En fait, il apparaît que ce sont les mêmes acteurs qui opèrent dans différentes régions et qui dominent les échanges avec les pays limitrophes. L'espace national, quoique largement ouvert sur les pays voisins, demeure fragmenté en plusieurs marchés fonctionnant de manière protectionniste. Si en 1986 les commerçants ont tenté de se

16. La réexportation de 50 000 tonnes de riz au Mali et au Sénégal en 1989 a rapporté 10 milliards de francs CFA, et l'exportation au Mali de 11 tonnes d'or, sur les 12 tonnes produites dans le pays, rapporte annuellement 40 milliards francs CFA.

17. Au Mali où la même qualité de riz est consommée, son prix atteint, en novembre 1990, 250 francs CFA le kilo, contre 310 francs guinéens à Kankan, soit 119 francs CFA.

concurrer tant sur le front de l'importation que sur celui de la distribution, ils ont finalement été obligés de se répartir leurs zones d'influence en fonction du contrôle que chacun exerçait sur un secteur d'activité ou sur une région. Ainsi les importateurs étrangers ont-ils été évincés des circuits de distribution dans le pays, mais ils ont réussi à s'allier aux commerçants de Haute-Guinée pour tirer profit de la réexportation vers le Mali. Les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » ont pu négocier avec ceux « de l'intérieur » leur part dans le marché de distribution au Fouta-Djallon, en ouvrant une succursale à Labé, mais ces derniers détiennent le secteur de la réexportation sur le Sénégal. Les hommes d'affaires guinéens « de l'intérieur » n'ont pu, pour la plupart, conserver leurs activités d'importateurs ; en revanche leurs réseaux de distribution sont tels qu'ils les rendent indispensables aux hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur ». La société SAFIE, société modèle, maîtrise le marché international pour Daguer, et le marché national et transfrontalier pour les grands commerçants de Labé. C'est elle qui a le mieux réussi à s'adapter à la nouvelle conjoncture économique guinéenne.

La libéralisation du régime a-t-elle permis aux commerçants de s'ouvrir à de nouveaux modes d'accumulation ? Les réformes économiques de 1984 et 1985 ont fait disparaître la spéculation monétaire, la pénurie organisée des biens de consommation et le marché noir qui constituaient les fondements de l'accumulation dans le régime précédent. De même, au cours des dernières années, la libéralisation des importations a permis aux hommes d'affaires de mettre à profit la baisse du prix du riz sur le marché international. Cependant dans un contexte de dévaluation constante du franc guinéen et de limitation d'accès aux devises, la réussite des hommes d'affaires dépend, comme durant la première République, de leur capacité d'obtenir des devises. La détention de francs CFA repose sur le financement des importations faites à partir du Mali, du Niger ou du Bénin, mais aussi sur l'exportation de l'or et la réexportation du riz et de la farine au Mali et au Sénégal. La disparité des politiques économiques et monétaires qui existent entre la Guinée et ses voisins permet encore aux commerçants de profiter d'une rente frontalière. Enfin les relations avec un État extrêmement centralisé, sur lequel reposait la politique d'investissement de Sékou Touré, demeurent aujourd'hui indispensables à toute réussite commerciale même si, depuis 1984, ces relations sont de nature différente.

### Adaptation à la nouvelle « politique du ventre »

La réussite des hommes d'affaires dépend également en grande partie de leur capacité à s'insérer dans des réseaux de clientèle liés à l'État. En Guinée plus qu'ailleurs, c'est la connexion commerçants-État qui constitue la base de l'accumulation. Les bénéfices provenant de l'importation et de la

vente du riz, contrairement à ce que pourrait laisser supposer un système économique libéral, ne sont pas seulement accaparés par le secteur privé mais aussi par l'État<sup>18</sup>.

Pour comprendre la mise en place de cet espace particulier d'accumulation, il faut d'abord évoquer les forces centrifuges qui affectent l'État, et l'impact des politiques d'ajustement sur son mode de fonctionnement. L'État guinéen est le théâtre d'affrontements entre les intérêts divergents des différentes administrations, chacune d'elles défendant sa propre logique d'accumulation. Les importateurs sont l'objet de multiples ponctions à tous les niveaux : de la part de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), des douanes, de la police, des services du port, du conditionnement, de l'armée, administrations où chaque fonctionnaire déploie des stratégies de survie pour la plupart d'entre eux, et d'enrichissement pour une minorité.

Dans le cas d'une importation, chacune des étapes allant de la constitution d'ouverture du dossier à l'obtention du financement et des devises, et passant par différentes formalités administratives et douanières jusqu'à la sortie de la marchandise du port requiert l'intervention d'une multitude d'agents que l'importateur devra inévitablement rémunérer pour mener à bien son opération. Cette prédation, qu'un agent de la chambre de commerce nomme « le coût de l'environnement », s'élevait en 1990 à près de 40 % de la valeur CAF de l'importation, somme que le commerçant devait répartir entre chaque service concerné.

En ce qui concerne la distribution de marchandises dans le pays, l'obtention d'une autorisation de transfert du riz, le passage des barrières douanières et des barrages policiers, en particulier au « kilomètre 36 » de la capitale, font également l'objet d'un prélèvement de la part des agents des différentes administrations. En outre, en cette période de crise financière et d'ajustement structurel, la légitimité d'une forme d'État reposant sur la redistribution aux alliés, clients, hommes d'affaires, responsables religieux, fonctionnaires et à une partie de la population urbaine, est remise en cause. La réduction des subventions accordées par l'État est compensée par la multiplication des pratiques corruptrices et par l'accroissement de la prédation sur les opérateurs privés.

La corruption qui était déjà omniprésente sous le régime précédent s'accroît désormais. En effet, avant 1984, un pouvoir fort régulait les trafics et le « parti-État » en canalisait les profits. Après 1984, l'ancienne règle du jeu disparaît et on assiste à « un déclenchement généralisé et incontrôlé des fièvres d'enrichissement les plus variées » (Morice 1987) que d'autres ont appelé la « néo-politique du ventre » (Topol 1989).

Ce phénomène serait lié à quatre facteurs (Morice 1987) : le maintien

18. Ne sont pas comptabilisés les droits et les taxes douanières sur les importations de riz qui ne rentrent jamais dans les caisses de l'État.

à des postes clés des dignitaires de l'ancien régime qui ont accumulé, grâce au marché noir, des richesses considérables qu'ils ont pu écouler sur le marché spéculatif ; le retour des exilés venus tenter de faire fortune en introduisant dans le pays des marchandises et des devises ; la volonté des groupes anciennement tenus à l'écart d'accéder au partage des richesses ; et enfin une certaine forme de passivité du nouveau pouvoir pris entre le souci de maintenir le consensus politique et la nécessité d'entreprendre des réformes impopulaires préconisées par les bailleurs de fonds.

La politique d'investissement de l'État est mise en évidence lorsque des personnalités proches du pouvoir obtiennent des faveurs auxquelles aucune autre société privée ne saurait prétendre. Une société de pêche, par exemple, dont les dirigeants sont des parents du président, a obtenu directement, grâce à la BCRG, le financement de l'importation de 12 000 tonnes de riz en 1988 et de 20 000 tonnes en 1989, avec une surfacturation de 40 dollars la tonne.

Si certains importateurs ont particulièrement bien réussi à s'introduire dans des réseaux clientélistes liés à l'administration, ce n'est pas le cas de tous les hommes d'affaires. Et dans ce domaine la différence entre les hommes d'affaires étrangers, guinéens de retour et nationaux, n'est pas toujours évidente.

Si nous prenons l'exemple d'une des sociétés étrangères étroitement liée à l'administration guinéenne, relation sur laquelle repose ses investissements, nous constatons que cette société est systématiquement exonérée de droits et de taxes douanières. Elle réalise des importations dans de brefs délais, en court-circuitant les étapes officiellement requises pour ce type d'opération. Elle paye directement son fournisseur sans passer par la BCRG et elle sait exploiter à son profit les conjonctures favorables. En novembre 1990, alors que la pénurie fait monter les prix à Conakry, elle entre en relation avec une société internationale de négoce, détentrice d'un bateau flottant, afin de réaliser une transaction avantageuse pour les deux parties. Bien sûr ces opérations requièrent la complicité de tous les partenaires concernés, sociétés de négoce internationales, sociétés de transit, différentes administrations.

Parmi ces hommes d'affaires, certains, comme Bally, ne semblent pas bénéficier de tels appuis. En 1989, une partie des 7 000 tonnes de marchandises importées par bateau a été endommagée. L'affaire a donné lieu à une série de conflits entre les différentes administrations. Bally, victime d'un règlement de compte entre un agent du service du conditionnement et le transitaire avec lequel il travaillait, a été l'objet d'une campagne de diffamation à la radio, ce qui a jeté le discrédit sur sa société. Finalement l'État a tranché en sa défaveur, obligeant le bateau à repartir comme il était venu.

Les hommes d'affaires guinéens « de l'extérieur » se sont heurtés à une administration particulièrement avide, et dont ils ignoraient le mode de fonctionnement. Certains d'entre eux ont cependant réussi à bénéficier

d'appuis au sein de la classe dirigeante. Alpha Amadou Diallo, du fait de sa crédibilité auprès des bailleurs de fonds et de ses responsabilités au sein des nouvelles institutions financières<sup>19</sup>, est devenu un partenaire obligé pour le pouvoir qui n'hésite pas à avoir recours à lui, en particulier pour importer du riz en période de pénurie<sup>20</sup>. De son côté, Amadou Oury Diallo, en dépit de ses disponibilités financières, n'a pu obtenir l'autorisation du gouvernement de racheter l'usine de Kindia et de relancer la production de jus de fruits locaux. Ce projet semblait représenter en effet une menace pour la société Bonagui, société dans laquelle des membres de la famille présidentielle, ainsi que d'autres hommes d'affaires, sont actionnaires.

Parmi les hommes d'affaires guinéens de l'intérieur, la société SAFIE regroupant les grands commerçants de Labé est rompue aux pratiques de l'administration guinéenne et entretient des liens étroits avec le pouvoir qui la mettent en position privilégiée pour accéder au crédit bancaire. Bénéficiant d'une ligne de crédit CCCE, cette société a obtenu un prêt à un taux très intéressant pour l'achat de cinq gros camions.

### Le lobby des importateurs de riz

La complexité du monde des affaires guinéen est le reflet de chaque cas particulier d'entrepreneurs ayant plus ou moins bien réussi à s'insérer dans l'économie du pays et à développer des relations avec les responsables du pouvoir et avec l'appareil d'État dans son ensemble. La disparité du groupe des importateurs transparait à travers le jugement qu'ils portent les uns sur les autres, et qui témoigne de leur méfiance réciproque.

Dans la mesure où ils bénéficient de facilités de financement, les hommes d'affaires guinéens de l'extérieur, tout comme les étrangers, suscitent la jalousie des hommes d'affaires de l'intérieur. On les suspecte d'être revenus au pays dans le seul but d'accumuler des capitaux sans toutefois investir dans la reconstruction nationale. Ce discours est repris par les médias, les hommes d'affaires étrangers étant ainsi les plus exposés aux campagnes de diffamation orchestrées par la presse, campagnes qui les présentent volontiers comme de simples aventuriers. Les Guinéens de retour sont qualifiés de « déserteurs » par le journal *Horoya* qui les accuse d'avoir fui les rigueurs du régime précédent pour vivre

19. Le capital de l'UIBG, dont il préside le conseil d'administration, est détenu à 51 % par le Crédit lyonnais et à 49 % par les opérateurs privés guinéens.

20. En 1988, il a été sollicité par le gouvernement pour importer 6 000 tonnes de riz que ce dernier n'avait d'ailleurs pas encore réglées à la fin de l'année 1990.

une vie d'aventure, de s'être enrichis grâce à des trafics divers et de n'être revenus au pays que pour y poursuivre des activités illícites<sup>21</sup>.

Cependant, quels que soient les griefs qui les opposent, les hommes d'affaires savent à l'occasion se solidariser et se constituer en lobby face aux mesures restrictives prises à l'encontre de leurs intérêts commerciaux<sup>22</sup>. Ils parviennent, grâce à la complicité des administrations concernées, à faire obstacle aux différents dispositifs douaniers et fiscaux relatifs à la limitation des importations et aux politiques de prix, en les rendant inapplicables ou en les faisant différer. En 1988, ils ont, en exerçant un chantage à la pénurie de riz, fait reculer le pouvoir qui voulait fixer un prix à la consommation jugé trop bas. De la même manière, en octobre 1990, au moment où la BCRG voulait leur imposer de bloquer sur leur compte bancaire 70 à 90 % de la valeur CAF d'une importation, la société SAFIE a différé l'achat d'une cargaison de riz tandis que les commerçants ont vidé leurs entrepôts de la capitale et qu'ils transférèrent la marchandise dans les régions. Face à cette pénurie organisée, le gouvernement a obligé la BCRG à revenir sur cette mesure, mais les importations n'ont repris qu'en janvier et les commerçants ont néanmoins réussi à faire monter le prix du riz<sup>23</sup>. Les tergiversations du pouvoir et ses reculs face au lobby des importateurs de riz témoignent de sa préoccupation de maintenir une politique sociale, en ménageant l'ensemble du puissant groupe des hommes d'affaires.

Souhaitant une réconciliation nationale, le président Lansana Conté a affirmé, en 1984, la nécessité de promouvoir sans discrimination tous les opérateurs économiques désireux d'investir en Guinée quelle que soit leur origine, rompant en cela avec les pratiques du précédent régime. Cette volonté louable d'instaurer un consensus politique supposait que le nouveau pouvoir ait les moyens de satisfaire ou de contrôler les appétits des différents groupes qui s'affirmaient à la faveur du changement. Si les premières années, marquées par l'importance de l'aide étrangère, correspondent à un retour de la croissance, l'année 1988, dans un contexte de crise, de tensions sociales et d'opposition à l'intervention des bailleurs de fonds étrangers, inaugure une politique plus nationaliste. Plus récemment le refus d'intégrer dans la haute administration d'autres Guinéens « de

21. « Qui sont-ils ? » in *Horoya* n° 137, 5 mars 1985, cité par BAH *et al.* 1989 : 32. Ces articles n'ont pas visé que les hommes d'affaires de l'extérieur, mais l'ensemble des Guinéens de l'extérieur de retour au pays.
22. Mesures correspondant aux politiques préconisées par les bailleurs de fonds comme la France et visant à promouvoir la consommation de riz local en limitant les importations.
23. Le sac de 50 kilos de riz est passé de 15 000 francs guinéens au début du mois de novembre à 18 000 francs guinéens en décembre.

l'extérieur » témoigne d'un durcissement du pouvoir soussou<sup>24</sup>. À l'occasion des dernières élections municipales, les tensions à caractère ethnique réapparaissent entre groupes soussou, malinké et peul, ces derniers entendant faire valoir leur point de vue. Dans ce nouveau contexte d'agitation sociale croissante face à un pouvoir peu pressé de mettre en œuvre le processus de démocratisation attendu, quel sera le poids politique des grands hommes d'affaires, notamment peul<sup>25</sup>, qui jusqu'à maintenant n'ont affirmé qu'une volonté de prise de pouvoir économique ?

*Iram, 1991.*

## BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE, J.-L., THÉNEVIN, P., YUNG, J.M.

1986 « Évaluation du Programme de restructuration du marché céréalier au Mali », Ministère des Relations extérieures, Coopération et développement.

BAH, A.-O., KEITA, B. & LOOTVOET, B.

1989 « Les Guinéens de l'extérieur : rentrer au pays », *Politique Africaine*, XXXVI : 22-38.

COURNANEL, A.

1985 « Économie politique de la Guinée », in *Contradictions of Accumulation in Africa*, BERNSTEIN H. & CAMPBELL B. K., eds, London, Sage : 207-247.

α GOERG, O.

1986 *Commerce et colonisation en Guinée, 1850-1913*, Paris, L'Harmattan.

GRÉGOIRE, E.

1986 *Les Alhazai de Maradi : histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, Orstom (« Travaux et Documents » 187).

LEPLAIDEUR, A., FORBEAU, F., MENEUX, Y., ORRIT, E.

1990 *Quelques informations sur l'économie du riz en Guinée : Labé, Boké, Télémélé, Gaoual, Koundara*, Montpellier, CIRAD/IRAT.

24. Le président appartient au groupe soussou, groupe qui détient le pouvoir depuis ces dernières années et dans lequel se recrutent les cadres de l'armée. Si les ministres n'appartiennent pas à ce groupe, on leur adjoint systématiquement un secrétaire général soussou. D'autre part les maires des quartiers soussou de Conakry ont constitué des milices avec le consentement de l'armée.

25. Selon certaines informations, des pourparlers seraient en cours entre des hommes politiques et de grands commerçants peul en vue de la création de partis politiques.

MORICE, A.

1987 « Guinée 85 : État, corruptions et trafics », *Les Temps modernes*, 487.

RIVIÈRE, C.

1971 « Les conséquences de la réorganisation des circuits commerciaux en Guinée », *Revue française d'Études politiques africaines*, n° 66 : 74-96.

1975 *Dynamique de la stratification sociale en Guinée*, Paris-V, Thèse.

TOPOL, Y.

1989 « Réajuster l'économie : premier bilan des réformes », *Politique africaine*, XXXVI : 56-71.